



Mélange Pulled Pork/Beef/Chicken

REF.: A455830

FICHE TECHNIQUE

INGRÉDIENTS

43% épices et herbes (paprika fumé, ail, piment, graines de MOUTARDE, coriandre, cannelle, gingembre, poivre) ; sel marin avec teneur en sodium réduite ; sucre cassonade (sucre, sirop de sucre, colorant E150c)

SUGGESTION D'ÉTIQUETAGE

DURÉE DE VIE / CONDITION DE STOCKAGE

18 mois à partir de la date de fabrication

Koel, donker en droog in gesloten verpakking bewaren.

SPÉCIFICATIONS CHIMIQUES ET NUTRITIONNELLES

Énergie en Kcal (kcal)	255.8000
Énergie en Kj (kJ)	1074.4000
Matières grasses (g)	4.6570
Acides gras saturés (g)	0.6610
Glucides (g)	48.8170
Sucres (g)	34.0700
Fibres (g)	12.5520
Protéines (g)	6.0730
Sel (g)	19.5330

ETIQUETAGE ALLERGÈNES

Arachides et produits dérivés	absence
Fruits à coques et produits dérivés	absence
Céréales contenant du gluten et produits dérivés	absence
Crustacés et produits dérivés	absence
Mollusques et produits dérivés	absence
Poissons et produits dérivés	absence
Oeufs et produits dérivés	absence
Lait et produits dérivés	absence
Soja et produits dérivés	absence
Lupin et produits dérivés	absence
Graines de sésame et produits dérivés	absence
Moutarde et produits dérivés	Présence
Céleri et produits dérivés	absence
Sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg	absence

INFORMATION NANOMATÉRIAUX

Ce produit n'est pas soumis aux dispositions particulières d'étiquetage sur les nanomatériaux.

INFORMATION OGM

Ce produit n'est pas soumis à l'étiquetage OGM.



Mélange Pulled Pork/Beef/Chicken

REF.: A455830

FICHE TECHNIQUE

INFORMATION IONISATION

Ce produit n'a pas subi de traitement ionisant et ne contient aucun ingrédient ionisé.

SÉCURITÉ ET PREMIERS SECOURS

Principaux dangers :Aucune atteinte à la santé n'est connue ni attendue lors d'un usage approprié de ce produit. Ce produit n'est pas classifié selon le règlement CE 1272/2008 ; il ne fait donc pas l'objet d'un étiquetage particulier concernant la Directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC.Fiche de sécurité :Ce produit n'est pas classifié au sens de l'article 31 du règlement CE 1907/2006 ; il ne doit donc pas faire l'objet d'une Fiche de Données de Sécurité au sens de ce règlement.